

Que risque mon ex ami aprés que j'ai dépoé plainte contre lui?

Par MONICAMA, le 09/04/2009 à 10:06

Bonjour,

Il y a quelques jours mon ex ami m'a frappé. J'ai déposé une plainte immédiatemment pour violences volontaires, aprés être allé chez le médecin, avec un cerificat et une ITT de 3 jours. Ceci était un vendredi.Le lundi suivant je suis retournée chez le médecin car j'avais des mots de têtes importants, il m'a diagnostiqué un dérèglement de l'oreille interne du certainement au choc qe j'avais reçu. Il m'a refait un certificat avec une ITT de 8 jours. Je suis allée compléter ma plainte avec ces nouveaux éléments.

Alors voilà ma question; je sais qu'il va être convoqué au commissariat, mais que risque t-il exactement?

Merci

Par ardendu56, le 09/04/2009 à 17:07

Monicama, bonjour,

Certaines formes de violences conjugales peuvent être également incriminées sans que le lien entre la victime et l'auteur soit considéré comme une circonstance aggravante. Le code pénal dit :

* L.222-11 : violences ayant entraîné une ITT pendant plus de 8 jours [fluo]3 ans d'emprisonnement et 45.000 € d'amende maximum. [/fluo]

Les juges n'apprécient pas ces faits inqualifiables :

"Une étude récente affirme qu'en France, tous les 4 jours, une femme meurt sous les coups de son compagnon. La violence conjugale qu'elle soit psychologique ou physique est inacceptable. Il faut à tout prix que les femmes portent plainte lorsqu'elles en sont victimes."

Bon courage à vous Monicama.

Par MONICAMA, le 09/04/2009 à 19:23

Merci de m'avoir éclairer!

Par argus, le 11/04/2009 à 08:43

Bonjour,

vous avez été victme de violences volontaires aggravées, voir article 222-12 6ème du code pénal: 5 ans d'emprisonnement et 75.000 euros d'amende...

Par MONICAMA, le 11/04/2009 à 22:50

je m'excuse, mais serait-il possible de compléter votre réponse?

- -est ce que cela depend de ce qu'il va dire pendant son entretien au commissariat?
- -y'aura-t-il une confrontation entre nous? ça me fait un peu peur...
- -est-il utile que je me mette en relation avec un avocat dés maintenant?
- -sur mon procés verbal, il est dit que nous nous sommes insultés mutuellement, et qu'aprés qu'il m'ait poussé violemment, je lui ai craché sur ses vêtements(ça a été ma façon de me défendre, même si j'en suis pas trés fière!), et que c'est pour ça qu'il m'a frappé; est ce que ce geste peut se retourner contre moi.
 merci!